

Publié le 13 janvier 2023

Yannis Abgrall : « Conseiller, orienter et renseigner nos adhérents sur un plan juridique »

Yannis Abgrall est le nouveau responsable juridique à la direction de l'animation et du développement de la FedEpl. Il rejoint une fédération qu'il connaît très bien, au regard de son propre parcours professionnel au sein de plusieurs Epl.



Le temps d'adaptation de Yannis Abgrall à son nouveau poste ne devrait pas être très long. La FedEpl, il la connaît bien. En effet, **de 2009 à 2022, il a travaillé pour plusieurs Sem et Spl** : « J'ai intégré, en 2009, la **Sem du TCSP de Brest**, maître d'ouvrage de la première ligne de tramway de Brest métropole, en qualité de gestionnaire de marchés publics ». Puis les expériences dans les Epl s'enchaîneront : **SAT** (Nîmes), SEMISO (Saint-Ouen), **SEMAPA** (Paris), Val de Seine Aménagement (Boulogne-Billancourt) et **Ile-de-France Construction Durable** (Pantin). Originaire de Brest, il a fait des études de droit à Brest puis à Rennes. « Titulaire d'un master Carrières judiciaires, j'ai essentiellement étudié le droit public avant de travailler pendant quelques mois au sein d'un cabinet d'avocats en droit public et droit social à Brest, puis de découvrir les Epl », indique-t-il. Au cours de sa première expérience dans le monde de l'économie mixte, **il a suivi, en 2011-2012, la formation Epl Management à HEC.**

Répondre aux attentes des adhérents

Yannis Abgrall est arrivé en ce début d'année et a été tout de suite plongé dans le bain. Ayant eu à utiliser les services de la FedEpl lorsqu'il était de l'autre côté de la barrière, il sait ce que les adhérents attendent de lui : « Nous sommes trois juristes à la fédération (Ndlr, **Antoine Colin-Goguel**, à la direction des collectivités territoriales, et **Léopold Sanchez-Villaescusa**, au département action législative et européenne). Nous avons chacun notre champ d'action et nous sommes tous les trois complémentaires et soucieux de répondre au mieux aux attentes de nos adhérents. Pour ma part, de la modification des statuts d'une Epl aux éclairages à fournir sur les conflits d'intérêt en passant par les questions de gouvernance, de montage de projets ou encore de commande publique, j'aurai à conseiller, orienter et renseigner nos adhérents, en les rencontrant sur place ou en leur répondant directement au téléphone ou par mail », explique-t-il. Bien évidemment, ce travail se fera en échange continu avec les autres membres de l'équipe de la FedEpl.

Décryptage permanent

Autre priorité : **la rédaction ou la réactualisation de documents publiés sur le site et disponibles sur notre kiosque**. « J'aurai aussi à monter un certain nombre d'évènements, notamment les réunions du Club des juristes de la FedEpl, et à poursuivre le travail mené autour d'Epl gouvernance, modules de formation destinés aux dirigeants d'Epl, en lien avec mes collègues juristes de la FedEpl ». Il s'agira également de **produire des analyses sur le site et dans la newsletter**, et de défendre les intérêts des Epl auprès des ministères, des élus locaux, des députés, des sénateurs... « Un travail de fond et de longue haleine pour que l'économie mixte locale soit bien prise en compte dans les évolutions législatives et réglementaires et bien comprise des acteurs publics et privés », explique-t-il. L'environnement institutionnel est en mouvement perpétuel : **la loi 3DS se déploie à peine que d'autres évolutions se profilent**. « Ce decryptage permanent est passionnant », conclut Yannis Abgrall. Qui rappelle au passage qu'**une adresse mail permet aux adhérents d'entrer directement en contact avec la fédération pour obtenir des réponses rapides de nature juridique : svp-juridique@lesepl.fr**

A utiliser sans modération !

Par Olivier LAMOUREUX